

# ANS

## Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2022



## Partie 1 : Assemblée Générale Ordinaire

- L'ANS en chiffres
- Le mot de la Présidente
- Rapport financier (Vote du budget 2022/2023)
- Renouvellement des membres du CODIR (Vote)

## Partie 2 : Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification du règlement intérieur et des statuts (Vote)

## ANNEXES

- Nos bénévoles
- Nos entraîneurs
- Nos assistants coachs
- Nos partenaires

# Partie 1 : Assemblée Générale Ordinaire

L'ANS est une association de loi 1901, créée en **1976**, qui compte actuellement :

- **plus de 600 adhérents** dont **90%** d'enfants et **10%** adultes, répartis en **3** pôles d'activité (formation, perfectionnement et compétition),
- **13** entraîneurs, dont 4 salariés, qui dispensent près de **90** heures de cours chaque semaine et gèrent notamment les passages de diplômes, l'organisation des stages et des compétitions, ...
- **4** assistants coachs présents au bord du bassin les mercredis et samedis,
- **15** officiels (essentiellement des parents de nageurs) qui sont présents lors des compétitions mais aussi lors de nos événements internes,

gérée par les **8 bénévoles** dont 6 font partis du Comité de Direction (CODIR).

# Le mot de la Présidente

Bonjour à tous,

Je vous remercie tous de votre présence ce soir pour notre Assemblée Générale annuelle.

Je souhaite sincèrement remercier les 8 bénévoles de l'association : Aline, Bruno, Carine, Mireille, Marion, Pierre, Sylvain.

Le début de saison 2021/2022 :

- Manque cruel de bénévoles ;
- Retours sur les inscriptions de la saison 2021/2022 (utilisation d'AssoConnect, non respect des procédures par certains adhérents) ;
- PassSport / Passplus / bons CAF (temps de gestion) ;
- Coachs (gestion Covid, absences à gérer, congé maternité et paternité).

Printemps 2022 :

- Championnats des Yvelines le 14 et 15 mai 2022 : recherche bénévoles

# Rapport financier – Comptes annuels au 31/08/2021

Pour mémoire, en accord avec la Mairie de Sartrouville et notre expert-comptable et suite au vote favorable lors de l'AGE de juillet dernier, **la date de l'arrêté comptable de l'association a été modifiée au 31/08 pour être en cohérence avec l'activité du club.** Le présent arrêté n'est donc que de 8 mois, i.e. du 01/01/2021 au 31/08/2021.

Malgré un prévisionnel initial déficitaire de plus -12 KEUR, nous avons néanmoins réussi à **maintenir l'équilibre de nos comptes avec un résultat 2021 de 2 KEUR.** En effet, nous avons bénéficié d'**exonérations de cotisations URSSAF et d'une prise en charge de l'activité partielle** pour un montant global de **11 KEUR.** Par ailleurs, **la facturation des bonnets prévue initialement en août 2021 n'est passé qu'en septembre (-3 KEUR),** ce qui a également contribué à améliorer notre résultat.

**Nos recettes** sont presque exclusivement composées des **subventions 2021 de la Mairie (46 KEUR).** A noter que la provision passée en 2021 pour le crédit COVID a été reconduite et sera reprise sur l'arrêté 2021/2022 en lien avec les réinscriptions.

**Nos dépenses** sont principalement liées aux **charges de personnel interne et externe (39 KEUR) et aux charges de formations (3 KEUR).**

ANS - Compte de résultats					
PRODUITS	2021 (8 mois)	2020 (12 mois)	CHARGES	2021 (8 mois)	2020 (12 mois)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>50 160</b>	<b>126 038</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>47 865</b>	<b>126 363</b>
Subventions d'exploitation	46 698	49 875	Autres achats et charges externes	23 461	63 008
Autres produits	3 462	76 163	Impôts & taxes	692	1 032
Dont cotisations	4 169	139 433	Salaires & traitements	25 602	36 936
Dont Crédit réinscriptions	0	17 500	Charges sociales	-1 375	11 323
Dont Provision Crédit réinscriptions		-80 770	DAP	244	0
Dont Refacturation Licences 2021/2022	-759		Autres charges (Licences FFN)	-759	14 064
Dont autres produits	52				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>110</b>
			Impôts sur les bénéfices	0	52
<b>Total</b>	<b>50 160</b>	<b>126 662</b>	<b>Total</b>	<b>47 865</b>	<b>126 524</b>
			<b>Résultat</b>	<b>2 295</b>	<b>137</b>

# Rapport financier – Estimé au 31/08/2022

Un **résultat excédentaire de 7 KEUR** est attendu sur cet arrêté de 12 mois (en lien avec l'exonération des cotisations URSSAF de 7 KEUR dont à bénéficié l'associations sur les 4 derniers mois de 2021).

**Nos produits** : constitués des **cotisations de nos adhérents** (171 KEUR dont 55 KEUR de reprise partielle de provision COVID dont ont bénéficié les adhérents) et des **subventions** versées par la Mairie de Sartrouville (46 KEUR). A noter qu'à compter de l'exercice 2021/2022, les licences ont été sorties des cotisations et refacturées aux adhérents (acté lors de l'AG d'octobre 2019) suite au passage en tout licence imposé par la FFN depuis 2018 (impact de 14 KEUR).

**Nos charges** : constituées de **charges de personnel interne (4 salariés) et externe (coachs en auto-entrepreneurs)**, soit environ 130 KEUR au global, auquel il faut ajouter les **frais liés aux compétitions** (engagements, déplacements,... mais programme officiel très allégé), aux **stages** (en fonction des conditions sanitaires) et les **achats divers récurrents** (bonnets, t-shirt, cadeaux aux adhérents...) **et non récurrents** (matériel sportif, aménagement du local, ...). Il est aussi prévu d'ici la fin de la saison la refonte du site internet, ainsi que l'acquisition de tablettes à destination des coachs (pour faciliter le suivi des présences, la communication, la gestion des inscriptions...).

ANS - Compte de résultats							
PRODUITS	Estimé 2021/2022	2021 (8 mois)	2020 (12 mois)	CHARGES	Estimé 2021/2022	2021 (8 mois)	2020 (12 mois)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>217 060</b>	<b>50 160</b>	<b>126 038</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>209 708</b>	<b>47 865</b>	<b>126 363</b>
Subventions d'exploitation	46 000	46 698	49 875	Autres achats et charges externes	117 974	23 461	63 008
Autres produits	171 060	3 462	76 163	Impôts & taxes	1 196	692	1 032
Dont cotisations	100 766	4 169	139 433	Salaires & traitements	56 818	25 602	36 936
Dont Crédit réinscriptions	55 990	0	17 500	Charges sociales	19 172	-1 375	11 323
Dont Provision Crédit réinscriptions			-80 770	DAP	244	244	0
Dont Refacturation Licences 2021/2022	14 304	-759		Autres charges (Licences FFN)	14 304	-759	14 064
Dont autres produits	0	52					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110</b>
				Impôts sur les bénéfices	100	0	52
<b>Total</b>	<b>217 060</b>	<b>50 160</b>	<b>126 662</b>	<b>Total</b>	<b>209 808</b>	<b>47 865</b>	<b>126 524</b>
				<b>Résultat</b>	<b>7 252</b>	<b>2 295</b>	<b>137</b>

# Rapport financier – Budget saison 2022/2023

Bien que l'activité des 2 dernières saisons ait été fortement impactée par la crise sanitaire, nous espérons un **retour à une activité normale** pour la saison prochaine avec le maintien du nombre d'adhérents autour de 600 et des subventions reçues qui devrait nous permettre de faire face à nos charges liées notamment à :

- La **reprise des stages**, des **compétitions**, ainsi que de tous nos **événements internes** (prises de temps...), voire l'organisation d'**événements externes** à l'image du Championnat des Yvelines.
- L'**embauche d'un nouveau coach à temps plein** afin de stabiliser nos effectifs (2 CDI à quasi temps plein et 2 à temps partiel) et de réaliser certaines tâches administratives pour soulager le CODIR (gestions des inscriptions notamment).

A noter que si le résultat de l'exercice comptable 2021/2022 le permet, le solde de la provision COVID de 2020 (25 KEUR) sera réparti entre les adhérents se réinscrivant pour la saison 2022/2023 (montant et répartition à déterminer par le bureau de l'ANS).

ANS - Compte de résultats							
PRODUITS	B22/23	Estimé 2021/2022	2020	CHARGES	B22/23	Estimé 2021/2022	2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>218 800</b>	<b>217 060</b>	<b>126 038</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>218 700</b>	<b>209 708</b>	<b>126 363</b>
Subventions d'exploitation	46 000	46 000	49 875	Autres achats et charges externes	97 773	117 974	63 008
Autres produits	172 800	171 060	76 163	Impôts & taxes	1 500	1 196	1 032
Dont cotisations	133 020	100 766	139 433	Salaires & traitements	76 385	56 818	36 936
Dont Crédit réinscriptions	24 780	55 990	17 500	Charges sociales	27 799	19 172	11 323
Dont Provision Crédit réinscriptions			-80 770	DAP	244	244	0
Dont Refacturation Licences 2021/2022	15 000	14 304		Autres charges (Licences FFN)	15 000	14 304	14 064
Dont autres produits	0	0					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>624</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110</b>
				Impôts sur les bénéfices	100	100	52
<b>Total</b>	<b>218 800</b>	<b>217 060</b>	<b>126 662</b>	<b>Total</b>	<b>218 800</b>	<b>209 808</b>	<b>126 524</b>
				<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>7 252</b>	<b>137</b>



# Renouvellement des membres du CODIR

Les membres du CODIR doivent être renouvelés chaque année.

Vous trouverez ci-dessous la liste des bénévoles qui souhaitent en faire partie pour l'année à venir :

**Bruno BORDIER**

**Aline GRIFFET**

**Sylvain BRETON**

**Carine ISTRIA**

**Mireille CODOU**

**Pierre JULIA**

## Q&A

## VOTES

Vous allez à présent pouvoir voter via AssoConnect : [www.assoconnect.com](http://www.assoconnect.com)

Connectez-vous à votre espace personnel avec votre adresse mail, puis cliquez sur « Sondage »



- Le budget 2022/2023,
- Le renouvellement des membres du CODIR.

## CLÔTURE DE L'AGO

# Partie 2 : Assemblée générale extraordinaire

## Article 3 : ADHESION

[...] Toute inscription est définitive, après enregistrement du dossier d'adhésion par l'Association de Natation de Sartrouville «A.N.S».

La cotisation ne peut donner lieu à remboursement, sauf en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical d'un médecin, entraînant l'arrêt total et définitif de la natation, ou en cas de déménagement sur présentation de justificatif. Le comité directeur étudiera toute demande exceptionnelle.

[...]

## Article 5 : POLE COMPETITION

[...] Lors des compétitions, les nageurs seront obligatoirement accompagnés d'un entraîneur de l'Association de Natation de Sartrouville «A.N.S» ou d'un membre du comité de direction ou d'un encadrant désigné par le comité de direction en cas d'indisponibilité d'un entraîneur. Les entraîneurs, les membres du comité de direction et les encadrants désignés devront eux aussi porter le tee-shirt du club lors de ses manifestations sportives s'ils se retrouvent sur le bord du bassin aux côtés des nageurs. [...]

## Article 6 : COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

[...] Des vestiaires collectifs sont mis à disposition par le CAP à notre association :

- Aucune personne masculine (ex : accompagnant de jeune nageuse) OU nageur ne peut traverser le vestiaire collectif des filles.
- Aucune personne féminine (ex : accompagnant de jeune nageur) OU nageuse ne peut traverser le vestiaire collectif des garçons.
- Si l'accompagnement d'un jeune nageur est nécessaire par une personne de sexe opposé, il faudra utiliser les vestiaires individuels [...]

## Article 9 : DROIT À L'IMAGE

Toute validation d'inscription vaut acceptation du droit à l'image. L'Adhérent autorise la prise d'images par le club (Photos et/ou Films lors des entraînements, compétitions ou manifestations) et leur diffusion sur le site Internet de l'ANS et Facebook. Pour mémoire, conformément au règlement du CAP : la prise de photo est interdite.

Toute diffusion de photo individuelle sera effectuée après accord préalable de la personne.

Le comité directeur étudiera toute demande exceptionnelle.

## Article 3 : Conditions d'Adhésion et Cotisation

L'A.N.S. se compose d'un comité de direction, d'un bureau et d'adhérents.

[...] Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le comité de Direction. Il peut être minoré dans le cas où plusieurs membres d'un même foyer adhèreraient la même année à l'A.N.S. [...]

## Article 4 : Perte de la Qualité de Membre-d'adhérent

La qualité d'adhérent se perd par : un départ volontaire, un décès, la radiation prononcée, par le Comité de Direction, pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

Un adhérent concerné par une radiation aura été préalablement notifié et appelé à fournir des explications (si motif grave) ou régulariser sa situation (si non-paiement de cotisation).

En cas de départ volontaire (démission) d'un membre du comité directeur ou du bureau, celui-ci devra, dans la mesure du possible, s'assurer de la reprise de ses activités par une autre personne et la former si nécessaire. Il devra également transférer tous ses contacts et accès aux outils & applications exploités par club puis restituer tout équipement qui lui aurait été confié.

Tout départ affectant les membres du comité directeur devra être notifié au greffe du tribunal pour ajustement du registre des associations.

## Article 5 : Affiliation

L'A.N.S. est actuellement affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN) et à la Fédération Sportive et Gymnique de Travail (FSGT). Elle pourra s'affilier à d'autres Fédérations en fonction de ses besoins. [...]

## Article 6 : Comité de Direction

Le Comité de Direction de l'A.N.S. est composé de six membres minimum, et de douze membres maximum avec un égal accès à cette instance aux hommes et aux femmes. [...]

## Article 8 : Frais de Déplacement et Taux de Remboursement

Les frais de mission, de déplacement ou de représentations effectués par les membres du Comité de Direction dans l'exercice de leur activité au sein de l'A.N.S. sont ceux définis par l'URSSAF

Le remboursement des frais de déplacement et de missions s'applique également pour :

- les entraîneurs qui effectuent un déplacement dans le cadre d'une compétition de natation,
- Pour les salariés, lorsqu'ils effectuent tout déplacement en dehors de la piscine du CAP (compétitions, stages, etc.) ;
- Pour les officiels, lorsqu'ils officient pour l'ANS dans le cadre d'une compétition,
- Pour tout bénévole, dans le cadre d'une mission spécifique pour le compte de l'ANS, à la demande d'un des membres du bureau (accord écrit préalable) et pour laquelle il n'a pas d'intérêt personnel.

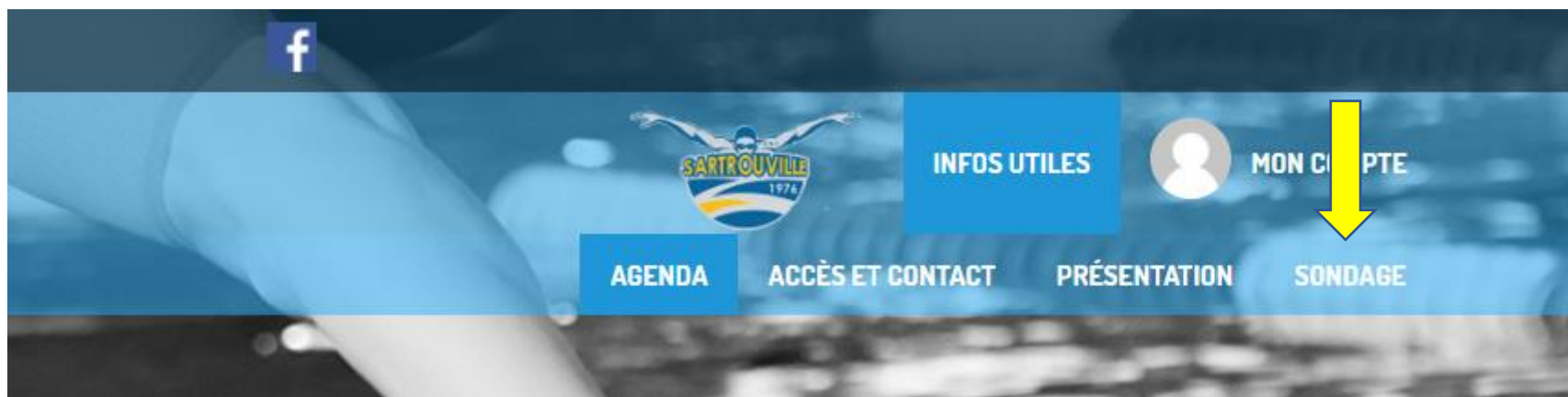
Un formulaire est disponible auprès du Trésorier qui procèdera au remboursement des frais engagés selon le barème de l'URSSAF en vigueur s'ils sont justifiés.

## Q&A

## VOTES

Vous allez à présent pouvoir voter via AssoConnect : [www.assoconnect.com](http://www.assoconnect.com)

Connectez-vous à votre espace avec votre adresse mail, puis cliquez sur « Sondage »



- Mise à jour des statuts

## CLÔTURE DE L'AGE

# ANNEXES



## Membres du CODIR



**CARINE ISTRIA**  
Présidente



**SYLVAIN BRETON**  
Vice-président



**MIREILLE CODOU**  
Trésorière



**CARINE DIREXEL**  
Référente « Officiels »



**ALINE GRIFFET**  
Secrétaire  
Assoconnect



**PIERRE JULIA**  
Responsable matériel  
et équipements



**BRUNO BORDIER**  
Référent Pôle  
Compétition et média



**MARION BOHN**  
Référente des  
assistants coachs

## Bénévoles "Actifs"

# Nos entraîneurs



**SARAH KAOUKOU**



**ANTHONY COTTIER**



**PAULINE CASTEX**



**JEAN-CHRISTOPHE  
DECAMP**



**CYRILLE LADREM**



**LUDOVIC  
MATICHARD**



**MARIE-LAURE  
DIOCHOT**



**HANANE B  
BENABDELMOUMENE**



**AURELIEN**



**MAXIME MOUSTIN**



**SAMIR BEN AMEUR**



**GUILLAUME PETITBOIS**

# Nos assistants coachs



**JULIE ALFONSI**



**LEANE BOHN**



**MAXIME LE SCIELEUR**

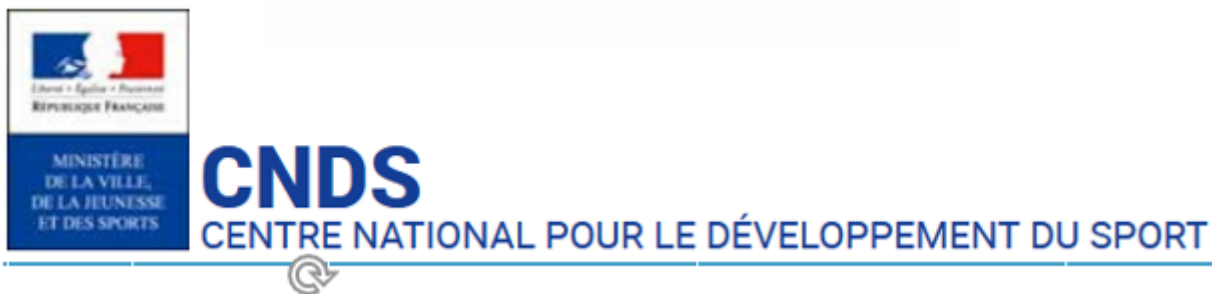


**DAMIEN HUËT**

# Nos partenaires

Nous souhaitons remercier :

- La ville de Sartrouville pour son important soutien financier,
- La région Île-de-France pour son soutien envers les enfants en situation de handicap,
- L'équipe du CAP et plus particulièrement Jonathan TATINCLAU pour sa grande disponibilité.





**Appel à  
bénévoles**



**N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que bénévole afin de contribuer au développement de votre club !**